

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 38285

présenté par
M. Brotherson

ARTICLE 55

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à empêcher la variation de l'âge d'équilibre. Opposé à cette notion d'âge d'équilibre, notre groupe souhaite, au moins, empêcher sa progression.